VERMONT
DEPARTMENT OF HEALTH

Les inondations peuvent contaminer votre puits ou votre source

Supposez que votre eau est contaminée si les eaux de crue ont atteint votre puits ou votre source, et ne l'utilisez pas tant que vous ne l'avez pas testée pour déterminer qu'elle est salubre. L'eau peut ne pas être saine pour la boisson, la cuisine ou la préparation de lait maternisé après une inondation. Pendant et après les inondations, les sources et les puits privés peuvent être contaminés par des bactéries, des micro-organismes et d'autres polluants provenant des eaux usées, du mazout, des déchets agricoles ou industriels, des produits chimiques et d'autres substances susceptibles de provoquer des maladies graves.

Inondations à proximité de votre puits ou de votre source

N'utilisez pas l'eau de votre puits ou de votre source avant de l'avoir analysée et de vous assurer qu'elle est salubre, surtout si :

- Elle a été ou est recouverte par de l'eau de crue ou située à proximité d'un espace inondé
- Elle a une odeur sucrée ou une odeur de carburant ou de produits chimiques, ou se trouve à proximité d'un déversement présumé de carburant ou de produits chimiques

Inspectez votre système d'alimentation en eau pour détecter les impacts de l'inondation

Si vous n'avez pas vu la zone pendant l'inondation, recherchez des débris et de la boue dans la zone et des taches d'eau ou de boue sur le puits ou dans une source. Ce sont là des signes que votre système a été inondé.

1. Inspectez les composants électriques, si vous pouvez le faire en toute sécurité :
    - Vérifiez que le câblage ou les composants électriques ne sont pas exposés ou endommagés.
    - Vérifiez si de l'eau a pénétré dans des composants électriques. Ne touchez pas les fils électriques.
    - Si les connexions électriques ou les commandes situées à l'extérieur du tubage ou du boîtier à ressort du puits restent immergées, n'allumez pas la pompe tant que les eaux de crue n'ont pas baissé.
2. Vérifiez que les composants structuraux du système d'alimentation en eau ne sont pas endommagés.
    - Vérifiez le tubage du puits. Un tubage de puits tordu ou fissuré peut permettre à l'eau, aux sédiments et aux débris de pénétrer dans le puits et augmenter le risque de contamination.

    - Vérifiez le couvercle et le joint du puits pour vous assurer qu'ils sont bien fixés au tubage du puits. Les sédiments et les débris peuvent pénétrer dans le puits par un couvercle de puits mal fixé.
    - Inspectez les tuiles du boîtier à ressorts et les composants structuraux pour voir s'ils sont scellés et maintenus en place.

3. Si votre système d'alimentation en eau semble gravement endommagé, appelez un foreur de puits agréé (lien en anglais) ou votre technicien régional (lien en anglais).
4. Si vous avez connaissance du déversement du combustible de chauffage ou des produits chimiques près de votre puits ou de votre source, appelez le service de gestion des déversements du Département de Protection de l'environnement (DEC) du Vermont (lien en anglais) aux heures ouvrables (7h45 à 16h30) au 802-828-1138 ou en dehors des heures de bureau au 800-641-5005 pour signaler le déversement en question. **Ne buvez pas l'eau** si vous pensez qu'un déversement de carburant ou de produits chimiques a touché votre puits ou si votre eau a une odeur sucrée ou similaire à celle du carburant ou des produits chimiques.
5. Il se peut également que vous ayez des problèmes avec votre installation septique. Recherchez des ressources pour vous aider à réparer votre installation septique. Les liens de cette page mènent à des ressources. Pour obtenir des informations dans une autre langue, contactez l'Agence des ressources naturelles à l'adresse anr.civilrights@vermont.gov ou au numéro 802-636-7827.

Si votre puits ou votre source a été touché par des inondations

Les bactéries sont les contaminants les plus courants de l'eau potable après une inondation. Les bactéries peuvent vous rendre malade. Ne buvez pas votre eau avant de l'avoir testée.

- Tant que votre eau n'a pas été testée et que vos résultats n'indiquent pas que ni des coliformes totaux et ni la bactérie E. coli n'ont été « détectés », **n'utilisez pas votre eau** pour :
    - Boire
    - Cuisiner
    - Laver la vaisselle
    - Faire du jus ou de la glace
    - Laver les fruits et les légumes
    - Vous brosser les dents
    - Préparer le lait maternisé

- Procurez-vous de l'eau d'une source salubre connue.
    - Remplissez les contenants alimentaires avec de l'eau provenant d'une source salubre connue, comme la bibliothèque municipale, l'hôtel de ville, le service d'incendie, l'école, l'église ou le bureau municipal.
    - Achetez de l'eau en bouteille.
    - Achetez de l'eau auprès d'un transporteur d'eau en vrac et remplissez un réservoir d'eau. Trouvez une liste des transporteurs d'eau en vrac (lien en anglais) ou recherchez sur internet des « transporteurs d'eau en vrac du Vermont ».
    - Si vous ne pouvez pas vous procurer de l'eau d'une source salubre, **faites-la bouillir pendant une minute** pour tuer les bactéries et autres micro-organismes qui peuvent s'y trouver. Ne faites pas bouillir de l'eau si vous :
        - Sentez des odeurs ou observez des signes de produits chimiques dans votre eau
        - Pensez qu'il y a eu un déversement de carburant ou de produits chimiques à proximité
        - Voyez que l'eau est trouble ou pleine de sédiments.
    - **Ne remplissez pas** votre puits ou votre source contaminé(e) avec de l'eau fournie par un transporteur d'eau. Conservez plutôt l'eau dans des contenants adaptés aux aliments.

Comment tester votre eau potable

- Des kits de test bactérien gratuits à utiliser sur des puits et des sources touchés par les inondations sont disponibles. Appelez le 802-338-4724 pour commander un kit de test gratuit en cas d'inondation.
- Avant de prélever un échantillon d'eau :
    - Enlevez toute boue, sédiment et autre débris visibles autour du tubage du puits ou à l'intérieur du boîtier à ressorts.
    - Si votre eau est boueuse ou trouble, faites-la couler à l'aide d'un robinet extérieur relié à un tuyau d'arrosage jusqu'à ce que l'eau soit claire et exempte de sédiments. Cela peut prendre de 30 minutes à plusieurs heures, voire plusieurs jours, selon la taille et la profondeur du puits ou de la source, et l'ampleur de la contamination.
- Suivez les instructions du kit de test pour prélever l'échantillon. Veillez à retourner l'échantillon le jour même où vous le prélevez.

- Retournez l'échantillon au Laboratoire du département de la Santé ou au bureau de santé local le plus proche du lundi au jeudi. Consultez le calendrier (lien en anglais) pour savoir quand l'échantillon doit être retourné.
- Vous devriez recevoir les résultats de vos analyses bactériologiques dans les deux jours ouvrables.
- **Tant que les résultats de test n'indiquent pas que ni des coliformes totaux et ni la bactérie E. coli n'ont été « détectés », n'utilisez pas l'eau en question.** Procurez-vous de l'eau d'une source salubre connue ou faites-la bouillir pendant une minute avant de l'utiliser.

Après la réception des résultats d'analyse de votre eau

Si vos résultats indiquent que des bactéries ont été « détectées », suivez les étapes pour désinfecter votre puits ou votre source (lien en anglais) lorsque les eaux de crue ont baissé. Si vous avez besoin d'aide pour désinfecter votre puits ou votre source, contactez un foreur de puits local ou un expert en qualité de l'eau (lien en anglais).

Après avoir désinfecté votre puits ou votre source, testez de nouveau votre eau pour détecter la présence de bactéries 2 à 3 jours après la disparition de l'odeur de chlore. Appelez le Laboratoire du département de la Santé au 802-338-4724 pour commander un kit de réanalyse gratuit en cas d'inondation.